



## Compte-rendu

Atelier « politiques locales de l'habitat »

### ***La question du peuplement et des attributions en lien avec la politique de la ville***

6 octobre 2020

*L'atelier s'est intéressé à la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux sous l'angle du peuplement en lien avec la politique de la ville : comment les intercommunalités se saisissent-elles de la question du rééquilibrage du peuplement et comment ont-elles plus particulièrement pris en compte les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) dans l'élaboration de leurs politiques d'attribution ?*

#### **Rappel du programme**

14h00 : Introduction (DREAL)

14h15 : Retour sur l'enquête sur la mise en œuvre de la réforme dans les EPCI de la région (DREAL – Epures)

14h30 : La prise en compte par les collectivités des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans l'élaboration de leurs politiques d'attribution

- Les grands principes de la politique d'attribution de la métropole de Grenoble, avec une attention particulière portée aux ménages prioritaires, et de la démarche exploratoire en faveur de l'attractivité des QPV (Grenoble-Alpes Métropole)

- L'appropriation de la réforme et la déclinaison territoriale des objectifs d'attributions par la métropole de Saint-Étienne (Saint-Étienne Métropole)

- L'articulation du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) et de la politique d'attribution métropolitaine en secteur tendu par la métropole de Lyon (Grand Lyon – ABC HLM)

16h15 : Présentation des études de l'ANCOLS publiées en 2020 et prévues pour 2021 (DREAL)

16h30 : Conclusion de l'atelier (DREAL)

#### **Introduction** (Lydie Bosc et Frédéric Monnet, DREAL)

L'atelier du CRHH est un lieu d'échange, d'informations et de mise en commun des pratiques. Le cycle d'ateliers « Politiques locales de l'habitat » a été initié en 2016 pour accompagner les EPCI de la région dans le cadre de la réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux. Les cinq précédents ateliers ont traité des sujets suivants : exploitation des données ; information et accueil des demandeurs ; mise en place des CIL et des CIA ; dispositifs de cotation et de location voulue ; diagnostics menés dans les territoires sur les demandes et les attributions. Les supports de ces séances sont disponibles sur le site internet de la DREAL.

L'objet principal de l'atelier dématérialisé de ce jour : présenter des retours d'expérience de territoires en sur la façon dont ils ont articulé leurs réflexions sur les politiques d'attributions avec celles qui sont menées dans le cadre de la politique de la ville.

En parallèle, une présentation du portail de cartographie de l'occupation du parc social porté par le GIP SNE a été réalisée en janvier 2020, et un webinar se tiendra en décembre 2020 en partenariat avec le réseau des acteurs de l'habitat de l'AURA HLM sur la mise en œuvre de la réforme des attributions et ses perspectives.

La DREAL rappelle ensuite les prochaines étapes réglementaires relatives à la réforme des attributions : la loi ELAN prévoit ainsi la mise en place d'un système de cotation de la demande de logement social sur les territoires concernés au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021, ainsi que le passage à une gestion en flux annuel des droits de réservations des logements locatifs sociaux avant le 24 novembre 2021.

## **Retour sur l'enquête sur la mise en œuvre de la réforme dans les EPCI de la région** *(Frédéric Monnet, DREAL et Cécile Durando, Epures)*

La DREAL remercie les agences d'urbanisme pour ce travail d'enquête et d'analyse, ainsi que les EPCI ayant répondu. L'enquête a été conduite auprès des 52 EPCI d'Auvergne-Rhône-Alpes concernés par la réforme. Elle a permis d'obtenir des retours qualitatifs complémentaires à l'enquête quantitative menée chaque année par la DREAL. Cette enquête identifie les points positifs et de blocages (qui peuvent expliquer des retards dans la mise en œuvre par les EPCI). Enfin, elle a permis de dégager des propositions d'ateliers, comme celui du jour sur les bonnes pratiques mises en place.

Plus généralement, il est encore un peu tôt pour mesurer les résultats de la mise en œuvre de la réforme, d'autant que le chantier n'est pas encore achevé, mais des points positifs et des attentes ont été mis en avant par les collectivités.

Ces dernières ont par ailleurs fait remonter un besoin de connaissance des nouveaux éléments réglementaires, afin d'avancer sur la cotation de la demande et la gestion en flux des contingents. Concernant ces sujets, la DREAL indique que des instructions devraient prochainement paraître, ainsi qu'un arrêté relatif à la liste minimale des matières devant être réglées par la convention de réservation de logements par l'État.

### **Échanges**

David Lartige (Clermont Auvergne Métropole) s'interroge sur l'éventuel report en raison de la crise sanitaire de la mise en œuvre de la gestion en flux.

⇒ La DHUP a indiqué à la DREAL que ce n'était pas à l'ordre du jour. Le calendrier prévu dans les décrets est maintenu.

## **Les grands principes de la politique d'attribution de la métropole de Grenoble, avec une attention particulière portée aux ménages prioritaires, et de la démarche exploratoire en faveur de l'attractivité des QPV** *(Juliette Courtès, chargée de mission politique d'équilibre territorial, Grenoble-alpes Métropole)*

La métropole grenobloise est un espace privilégié, mais avec de fortes inégalités de revenus et des territoires socialement différenciés. Des objectifs forts dans la politique d'attributions métropolitaines ont été fixés pour lutter contre la persistance de ces déséquilibres. La CIA adoptée le 5 juillet 2019 sous sa 3<sup>e</sup> version pose deux regards particuliers : les ménages en situation d'activité et les relogés opérationnels ANRU. Une stratégie de rééquilibrage territorial par les attributions a été mise en place, affirmant le principe que le poids de la demande doit être égal à celui des attributions.

**Les objectifs** ont été cartographiés pour une meilleure lisibilité et pour pouvoir territorialiser le rééquilibrage infra-communal. Le territoire a été découpé selon une double échelle, intercommunale (116 quartiers, en suivant les contours du SNE) et infra-communale (parc qualifié à l'échelle du groupe). Ces secteurs ont été identifiés à partir de l'occupation des groupes par des ménages ayant des ressources inférieures à 40 % des plafonds PLUS. En fonction de l'écart à la moyenne métropolitaine (31 %), les secteurs sont définis en vert (capacité d'accueil forte pour les Q1) ou en bleu (les 3 autres quartiles). Un bilan annuel par commune en instance locale de suivi des objectifs d'attribution (ILSOA) permet un suivi dans les attributions. Un effort particulier est porté sur les ménages des quartiers ANRU et sur les ménages des deux derniers quartiles dans ces quartiers NPNRU, en complément des objectifs de la CIA.

**La démarche « 10 quartiers en mouvement »** est une démarche inscrite sur 3 ans (2020-2022) qui consiste à élaborer des plans d'action spécifiques à chaque QPV. Des groupes de travail ont permis d'identifier cinq grandes thématiques (remettre en état les bâtiments, développer des nouvelles façons d'habiter, développer l'« aller vers », mettre en place une communication positive, créer des événements festifs et sportifs). L'intérêt de la démarche est de décloisonner les dispositifs et de mieux coordonner les acteurs.

Une action est revenue lors de chaque groupe de travail et pour chaque quartier : la **communication à destination des professionnels** (chargés de commercialisation, guichet d'accueil). Elle a conduit à la production de livrets de communication à destination des professionnels, sous forme de livret identifiant les services du quartier : d'une part les équipements, associations, partenaires présents sur le territoire ; d'autre part la caractérisation des logements (typologie, réhabilitations récentes, etc.). Ces livrets sont très attendus par les professionnels et seront diffusés au cours du mois d'octobre. Ils seront mis à jour régulièrement et les partenaires pourront y glisser des informations complémentaires.

Les principaux points positifs de la démarche sont la pluralité et la variété des intervenants de terrain, ainsi que la mise en œuvre d'actions correspondant à la réalité de chaque quartier.

## Échanges

*Valérie Férez (Action Logement Services Isère) apporte le témoignage d'un partenaire pro-actif sur le sujet, et confirme qu'il s'agit d'une démarche plurielle avec la mobilisation de différents acteurs. La métropole était un territoire expérimental dès 2017 dans une démarche de visites. Action Logement avait alors été mobilisé lors de la livraison du programme du 40 et 50 Galerie de l'Arlequin : les salariés avaient été invités à venir visiter le quartier. Cette démarche avait produit des effets, mais elle avait été un peu prématurée au regard de la transformation même du quartier. Un travail avec les opérationnels a été ensuite mené dans le quartier, pour amener à la reconquête de ces logements par les salariés. Le travail reste important, pour résoudre les sujets de tranquillité publique notamment. Il y a une mobilisation particulièrement forte des acteurs, un travail intense, de longue haleine, sur lequel chacun a joué le jeu (en particulier ACTIS, SDH, la Métropole, et Action Logement).*

Maïa Brique (DDCS 74) : Quels sont les premiers résultats de la démarche mise en œuvre par la collectivité et ses partenaires ?

⇒ *La crise sanitaire a retardé la mise en œuvre des actions pour 2020. Néanmoins, le premier constat est que les livrets de communication sont vraiment attendus par les professionnels, de même que l'organisation de visites des QPV pour les professionnels. Les actions qui seront mises en place en 2021 mobilisent déjà beaucoup de partenaires.*

Frédéric Monnet (DREAL) : Tous les QPV de l'agglomération de Grenoble sont-ils concernés par l'ANRU ?

⇒ *Non, l'ANRU ne concerne que 4 QPV sur les 10 de la métropole.*

Anne-Sophie Guyonnet (CAPI) : Comment avez-vous déterminé la géographie des 116 quartiers ?

⇒ *Ils correspondent aux quartiers SNE et sont sur la même géographie.*

Sylvain Camuzat (AVDL) : La question de l'attractivité de l'offre scolaire a-t-elle été travaillée ?

⇒ *La question de l'attractivité de l'offre scolaire a bien été travaillée mais pas à l'échelle de tous les QPV. Cela dépend surtout des établissements présents. Un travail très important a notamment été réalisé sur la Villeneuve directement en lien avec l'Éducation Nationale. Valérie Férez (Action Logement) complète par un exemple, en indiquant qu'en 2017, un parcours de visites dans les écoles a été mis en place.*

Maïa Brique (DDCS 74) : Distinguez-vous les ménages des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiles ?

⇒ *Nous ne disposons pas d'outils spécifiques développés pour distinguer les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiles.*

## L'appropriation de la réforme et la déclinaison territoriale des objectifs d'attributions par la métropole de Saint-Étienne (François Rousseau, chargé de mission politique de la ville, Saint-Étienne Métropole)

Près de la moitié des attributions (45 % en 2019) sont réalisées sur la seule ville-centre (Saint-Étienne). Près de 20 % des attributions aux demandeurs du premier quartile se sont faits hors QPV quand les taux d'attributions aux demandeurs des trois autres quartiles étaient de 75 % et 77 % en

QPV respectivement en 2018 et 2019. Ce contexte local a permis d'écrire la CIA, signée en septembre 2018. À l'échelle de la Métropole, un taux moyen de 21 % des attributions aux ménages du 1<sup>er</sup> quartile hors QPV a été négocié et validé par l'État. Le bilan de l'action sur 2018 et 2019 montre une assez bonne atteinte des objectifs fixés et un léger équilibrage territorial.

Trois secteurs géographiques ont été définis sur le territoire métropolitain (Furan, Ondaine, Gier), avec des taux d'attribution différenciés. Dans les faits, on est bien au-delà du taux de 50 % en QPV aux ménages autres que le 1<sup>er</sup> quartile. Par ailleurs chaque commune a également fait l'objet d'une qualification. Deux groupes ont été définis : les communes dites de type 1 qui concentrent les plus bas revenus et les communes de type 2 avec des revenus plus élevés. Chacun a des taux d'attribution hors QPV différenciés (19 % pour le type 1 et entre 25 et 39 % pour le type 2).

À l'échelle de la métropole, on s'aperçoit qu'on attribue un petit peu moins dans les communes de type 1 et un peu plus dans les communes de type 2. Avec l'obligation de mise en conformité avec les dispositions de la loi ELAN, il s'agira de passer à un taux de 25 %, mais la métropole conservera la différenciation entre les communes de type 1 et 2, dans une volonté de rééquilibrage. Ces nouvelles propositions seront validées par la nouvelle CIL qui devra trancher pour savoir comment augmenter le taux moyen de 21 à 25 %, en minorant l'objectif d'attribution dans les communes type 2, et en majorant dans les communes type 1. Il ne sera pas évident de différencier ces types de communes, et cela nécessitera tout un travail d'information des élus (notamment les nouveaux). Il s'agira de faire passer le message que la volonté est sur **un rééquilibrage territorial**, plus que sur une simple distinction QPV/hors QPV.

Six quartiers sont en renouvellement urbain sur le territoire de la métropole : quatre à Saint-Étienne, un à Saint-Chamond, un à Rive-de-Gier. Le rééquilibrage territorial devra aussi se faire par rapport à ces centres anciens, sur lesquels existent déjà des OPAH-RU et autres dispositifs.

## Échanges

DDCS 74 : Comment avez-vous surmonté les blocages politiques pour les communes de secteurs qui sont à 39 % ?

⇒ *N'étant à ce poste que depuis septembre 2018, François Rousseau n'a pas participé à la mise en place de la CIA, mais il précise que l'argumentation a été basée sur un rappel des volumes à l'œuvre : un taux élevé ne représente pas un volume d'attributions si élevé que cela.*

Sylvain Camuzat (AVDL) : La vacance a-t-elle fait l'objet de politique particulière ?

⇒ *Non, pas spécialement. Elle fera l'objet de discussions plus importantes dans le cadre de l'avenant à la CIA (fin 2020).*

Frédéric Monnet (DREAL) : Le PLH de Saint-Étienne Métropole est récent (mi-2019) ; quel travail a été initié dans le cadre du PLH et quelle a été l'articulation avec les autres politiques de l'habitat ?

⇒ *Le « PLH 3 » de SEM pointe les enjeux sur le parc social notamment sur les attributions de logements : « une mixité sociale à favoriser et une paupérisation de certains territoires à enrayer ». L'axe 1 du PLH vise à renforcer l'attractivité du territoire tout en réduisant les déséquilibres spatiaux et sociaux ; l'axe 3 vise à organiser la production de l'offre nouvelle de logements, avec entre autres comme objectif de favoriser cette offre nouvelle dans les secteurs stratégiques.*

**L'articulation du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) et de la politique d'attribution métropolitaine en secteur tendu par la métropole de Lyon** (Anne Salvi, responsable unité de gestion de la demande et des attributions, Grand Lyon & Julie Esposito, chargée de mission accès au logement social, Grand Lyon & Jérémy Imbert, chargé de projets politiques sociales, ABC HLM & Valérie Leroy-Renac, chargée de missions Renouvellement urbain et Partenariat, Alliade Habitat)



Le contexte métropolitain est celui d'une demande en logement social en hausse constante d'année en année sans que l'offre ne puisse suivre. Cela se traduit par une augmentation continue de l'indice de pression (7 demandes pour une attribution en 2019), avec un taux de demandeurs en mutation stable (autour de 39 %). Le territoire comporte de nombreuses opérations de rénovation urbaine, ce qui implique une prise en charge particulière de cette problématique. La CIA a été validée en mars 2019 et des outils opérationnels de mise en œuvre ont été développés.

### **L'articulation du nouveau programme de renouvellement urbain avec la politique d'attribution métropolitaine en secteur tendu**

La Conférence intercommunale du logement a élaboré le PPGID et la politique d'attribution 2019-2024, qui se partage en trois volets (diagnostic, document cadre des orientations d'attribution et Convention Intercommunale d'Attribution). Les instances ont particulièrement mis l'accent sur l'articulation entre la CIA et la politique NPNRU : la CIA est ainsi annexée à la Convention cadre NPNRU et déclinée dans les dix conventions de sites sur la Métropole de Lyon, et une charte de relogement intégrée à la CIA est annexée à la convention cadre NPNRU.

14 sites en QPV et QVA sont inscrits au NPNRU. Celui-ci est déjà, historiquement, un outil de rééquilibrage territorial dans la mesure où la reconstruction de l'offre se fait hors site : le relogement peut représenter une opportunité de changer de secteur pour les ménages concernés.

La politique d'attribution traduite dans la CIA est une approche globale tandis que le NPNRU est plutôt une approche territoriale. Ainsi, malgré des objectifs communs inscrits dans la CIA, chaque site NPNRU peut décliner des stratégies d'attributions en fonction des enjeux locaux. L'objectif d'attribution en QPV aux trois quartiles supérieurs est inscrit dans chaque convention de site pour renforcer la mixité sociale.

Le bilan de la CIA (données 2019) a conforté la Métropole concernant la réalisation de ses objectifs :

- 24 % des attributions au 1<sup>er</sup> quartile et aux demandes de mutation pour motif de démolition de leur ancien logement se font hors QPV (objectif de 25 %).
- 70 % des attributions en QPV ont été effectuées au profit des ménages des quartiles 2, 3 et 4 (objectif de 75 %), avec une bonne répartition générale de même que dans le détail, puisque les 2<sup>e</sup> quartiles ne sont pas sur-représentés dans les QPV par rapport aux deux autres quartiles supérieurs.
- Concernant les publics prioritaires identifiés par l'Accord Collectif Intercommunal d'Attribution, une plus grande partie des attributions se sont faite hors QPV.

### **Les outils et leviers pour travailler sur le peuplement des sites NPNRU**

ABC HLM, en tant qu'organisme inter-bailleur, veille à un fonctionnement coordonné et équilibré entre les bailleurs et réservataires, et intervient sur plusieurs axes : l'inter-bailleur centralise les candidatures de demandes, ce qui garantit l'équité entre bailleurs et donc entre demandeurs ; ABC HLM anime également un groupe de travail « relogement ANRU » qui réunit les responsables des relogements et démolitions de tous les bailleurs du Rhône, qui a pour objectifs :

- L'harmonisation des pratiques entre bailleurs (par ex : chaque ménage se voit renseigné son taux d'effort et son reste à vivre d'après des indicateurs co-construits et partagés dans ce GT).
- La diffusion des informations entre les responsables du relogement et des démolitions sur l'ensemble des bailleurs du Rhône.
- Le partage d'un bilan qualitatif et quantitatif des opérations en cours et à venir pour avoir une vision globale et partagée de l'existant et mieux préparer/anticiper les opérations à venir.
- L'identification des compétences entre bailleurs afin notamment de trouver les personnes ressources à solliciter sur des cas complexes.

La gestion des remises à disposition pour le relogement repose sur six principes énoncés dans la convention inter-bailleurs, mettant l'accent sur la solidarité et la subsidiarité entre bailleurs (chacun sollicite le partenariat inter-bailleur quand il n'est pas en mesure de répondre seul aux besoins d'un ménage, la recherche de solution en interne est toujours un préalable).

Les réservataires (État, Métropole et Action Logement) contribuent tous au relogement dans le cadre du renouvellement urbain. Pour le contingent non réservé (celui des bailleurs sociaux), la location active via l'outil Bienvéo est un volet du renouvellement urbain très important. Ainsi, les bailleurs se sont accordés pour donner le niveau de points le plus important au critère du renouvellement urbain.

### Les instances locales de l'habitat et des attributions (ILHA)

Ces instances ont vocation à territorialiser la politique de la demande et des attributions de la Métropole de Lyon. Les ILHA sont composées de trois instances : l'assemblée générale, la commission prioritaire pour examiner les cas prioritaires relevant de l'accord collectif, et les commissions locales d'orientations et d'attributions (CLOA).

Les AG se réunissent une fois par an, sont co-animées par la Métropole et la commune ou l'arrondissement, et réunissent l'État, les bailleurs, les Maisons de la Métropole et les associations. Elles permettent de rappeler le cadre métropolitain, de faire un suivi territorialisé des attributions de la CIA, et d'échanger sur les enjeux en matière d'habitat. Il s'agit d'espaces privilégiés pour articuler la CIA avec la réalité locale.

Les CLOA concernent les programmes neufs et réunissent les partenaires au moment de la mise en service du programme pour réussir les objectifs de mixité sociale. Ce dispositif est actuellement mis en œuvre sur deux territoires, notamment à Saint-Fons, et plus précisément pour la résidence Zola en cours de requalification. Une réhabilitation avait eu lieu sur une première tranche de cette résidence sans que cela ne suffise à lui faire connaître un regain d'attractivité. Pour améliorer celle-ci et diminuer la fragilité au sein de la résidence, des pistes d'actions ont été mises en place, dont la mise en place d'une CLOA. Cette CLOA est partie d'un partage du diagnostic réalisé sur le quartier et la résidence pour définir les priorités en matière d'attribution (40 en deux ans) et augmenter la part d'attributions aux ménages au-dessus du 1<sup>er</sup> quartile. L'accent sera mis sur la situation d'emploi et de ressources des ménages. La CLOA envisage également des actions à plus long terme : elle a ainsi fait le constat d'une inadéquation de la typologie de l'offre (grand nombre de T5) avec les besoins, et veut mettre l'accent sur la reconfiguration de certains lots. Enfin, elle espère travailler sur la diversification des publics en envisageant la vente HLM.

### Échanges

Maxime Duplain (DREAL) : Peut-on disposer de quelques éléments de bilan sur Bienvéo et la location active (nombre de logements proposés dans ce cadre ? Nombre de ménages relogés ?)

⇒ *Jérémy Imbert (ABC HLM) : La location active avec Bienvéo est en expérimentation sur trois territoires (Lyon, Grenoble, Nantes). Un bilan était prévu pour le premier semestre 2020 mais la crise sanitaire a reporté ce bilan. Il sera présenté début novembre au conseil d'administration de ABC HLM et pourra être transmis aux participants de l'atelier par la suite.*

Frédéric Monnet (DREAL) : Quelle articulation entre l'utilisation de Bienvéo et les CLOA ?

⇒ *Anne Salvi (Grand Lyon) : Bienvéo est bien distinct de la CLOA. Il s'agit d'une expérimentation destinée aux demandeurs de mutations s'ils le souhaitent. Dans ce cadre, la demande est gérée par un circuit différent des demandes habituelles. Un système de cotation expérimental a été mis en place, destiné uniquement au dispositif Bienvéo. Les bailleurs s'engagent à étudier les 10 candidatures fléchées par cette cotation.*

Frédéric Monnet (DREAL) : Les membres des commissions d'attribution des logements (CAL) ont-ils été sensibilisés sur les sujets évoqués dans l'atelier ?

⇒ *François Rousseau (Saint-Étienne) : Ce travail a été mené avec les bailleurs dans le cadre de l'élaboration de la CIA ; les membres de la CAL n'ont pas particulièrement été associés.*

*Anne Salvi (Grand Lyon) : Des séminaires de CAL sont organisés par les bailleurs pour sensibiliser les membres de la CAL sur ces points. Ils permettent d'examiner, tous les trois ans, les conditions de sous-occupation et d'accessibilité des logements.*



⇒ *David Lartige (Clermont Auvergne Métropole) : Les conditions d'attributions numériques pourraient permettre, tous les trois mois, d'avoir un échange entre les partenaires concernés et les membres de la commission d'attribution, pour aborder les chartes et trouver comment intégrer les objectifs.*

⇒ *Carole Girard (CC de la Vallée du Garon) : Une réflexion a été menée sur la paupérisation des populations en Q1, lors des commissions de coordination. Les nouveaux volets de la loi ont permis de travailler avec l'ensemble des acteurs (travailleurs sociaux, communes, ...) et pas uniquement les bailleurs.*

## **Conclusion (Frédéric Monnet, DREAL)**

Avant de conclure, la DREAL rappelle que l'ANCOLS mène des travaux d'étude sur l'adéquation entre offre et demande de logement social, dont certains ont été présentés lors de l'atelier du CRHH de janvier 2019. Plusieurs publications récentes, disponibles dans la rubrique « Publications » (sous-rubrique « Statistiques et études ») du site internet de l'ANCOLS peuvent intéresser les participants de l'atelier : « *La demande de logement social : quels arbitrages des ménages du dépôt à l'éventuelle attribution d'un logement ?* » et « *étude de la mobilité interne au sein du parc des organismes de logement social* ». L'ANCOLS prévoit de compléter l'étude sur la mobilité interne par un travail spécifique sur les ménages occupant leur logement social depuis plus de 15 ans, et de publier prochainement une étude sur les attributions hors QPV au quart des ménages demandeurs les plus pauvres.

La DREAL remercie les intervenants et les participants, et rappelle qu'un webinar sur la réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux se tiendra d'ici la fin de l'année en partenariat avec le réseau des acteurs de l'habitat de l'AURA HLM.

### Liste des inscrits

Prénom	Nom	Organisme
Fermin	CARRERA	Commune de Cléon d'Andran
Mélanie	SERVANTON	Commune de Saint-Étienne
Sophie	BAL	CC de l'Est Lyonnais
Carole	GIRARD	CC de la Vallée du Garon
Camille	MOREAU	CC du Bassin d'Aubenas
Mélanie	ZANFORLINI	CC Faucigny Glières
Anthony	GUILLON	CC Thiers Dore et Montagne
Jérôme	SUGG	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
Karen	DUPIN	Agglo pays d'Issoire
Gilles	SABATIER	Agglo Pays d'Issoire
Anaïs	GRANGER	CA Archeagglo
Romain	BERTHELOT	CA du Bassin de Bourg-en-Bresse
Eline	CASSILO	CA du pays Voironnais
Anne-Sophie	GUYONNET	CA Porte de l'Isère
Tiéphaine	LANDRY	Communauté de l'Ouest Rhodanien
Cédric	CORRADO	Loire Forez Agglomération
Aurore	LABBÉ	Montluçon Communauté
Matthieu	LASVÈNES	Pays de Gex Agglo
Delphine	DELALEX	Thonon Agglomération
Rémy	COINDET	Valence Romans Agglo
Morgane	BONNET	Vichy Communauté
David	LARTIGE	Clermont Auvergne Métropole
Juliette	COURTÈS	Grenoble-Alpes métropole
François	ROUSSEAU	Saint-Étienne Métropole
Anne	SALVI	Grand Lyon
Julie	ESPOSITO	Grand Lyon
Agnès	CHEVALIER	Conseil départemental de l'Ain
Marie-Cécile	SERVOUSE	Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Valérie	LEROY-RENAC	Alliade Habitat
Jérémy	IMBERT	AURA HLM - ABC HLM
Aude	POINSIGNON	AURA HLM - USH 74
Patricia	REPENTIN	Cristal Habitat
Anne-Sophie	BLOCH	Action Logement Services
Jean-Marc	TOMI	Action Logement Services
Brigitte	MAFFEO	ADIL 74
Olivier	DE VESVROTTE	Alfa3a
Sylvain	CAMUZAT	AVDL
Roger	CHAMP	CNL Métropole de Lyon et du Rhône
Solène	PLANTEVIN	Fondation Abbé Pierre
Sylviane	PUTINIER	DDCS 01
Claire	TOURNOIS	DDCS 01
Carole	EYMARD	DDCSPP 43
Muriel	GRAVIL	DDCS 69
Thibaut	JACQUEROUX	DDCS 69
Maïa	BRIQUE	DDCS 74
Ilona	JELIC	DDCS 74
Sylvie	FAVERIAL	DDT 03
Corinne	PEWIK	DDT 73
Isabelle	ALLARD	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Lydie	BOSC	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Maxime	DUPLAIN	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Valérie	GALLIOU	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Guylaine	MOLL	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Frédéric	MONNET	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Aurélie	LAPIERRE	Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
Déborah	SAUVIGNET	Agence d'urbanisme de la région grenobloise
Clara	HOLIÉ	Agence d'urbanisme et de développement Clermont métropole
Aurélie	TEIL	Agence d'urbanisme et de développement Clermont métropole
Cécile	DURANDO	Epures – agence d'urbanisme de la région stéphanoise